

# Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 9 juin 2008 à 21h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1  
 Monsieur Stéphane Breault, district 2  
 Madame Manon Desnoyers, district 3  
 Madame Céline Daigneault, district 4  
 Madame Josée Bélanger, district 5  
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

## Rituel du Conseil

## Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier-adjoint/directeur général adjoint constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

## Ordre du jour session extraordinaire du 9 juin 2008

Point 1)

**08-06X-328** Ouverture de l'assemblée

Point 2)

**2.1**

**08-06X-329** Adoption de l'ordre du jour du 9 juin 2008

<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>
---

Point 3)

**3.1**

**08-06X-330** Approbation des bons de commandes

**3.2**

**08-06X-331** Division des districts électoraux

**3.3**

**08-06X-332** Horaire d'été des cols blancs

**3.4**

**08-06X-333** Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 9295-02-5802

3.5

08-06X-334 Annulation – Comptes à recevoir

3.6

08-06X-335 Acquisition des rues de propriétaires privés.

3.7

08-06X-336 Formation d'un comité pour le renouvellement de chaque contrat du personnel cadre.

3.8

08-06X-337 Nouveau taux pour le kilométrage – frais de déplacements

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

## TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

5.1

08-06X-338 Non existence d'un système d'égouts pour les 1349 et 1361  
Place Hétu

5.2

08-06X-339 Aménagement du Parc Gilles Venne – Haie de cèdres

5.3

08-06X-340 Formation d'un comité de révision de contrat de déneigement

5.4

08-06X-341 Formation d'un comité pour le dossier de rapiéçage d'asphalte

5.5

08-06X-342 Mandat au directeur des travaux publics pour aller en appel  
d'offres pour la réfection d'asphalte.

## HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1

08-06X-345 Cueillette des ordures

## AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

7.1

08-06X-344 Demande de permis pour la construction d'une salle  
communautaire à la Fabrique

7.2

08-06X-343 Demande de dérogation mineure – 1277 Chemin des Lacs

## LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

<i>Période de questions et levée de l'assemblée</i>
---

Point 9) Période de questions

Point 10)

**08-06X-346** Levée de l'assemblée extraordinaire du 9 juin 2008



Point 1)

**08-06X-328** Ouverture de l'assemblée du 9 juin 2008

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1  
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.  
ADOPTÉE

Point 2)

**2.1**

**08-06X-329** Adoption de l'ordre du jour du 9 juin 2008

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5  
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 9 juin 2008 est accepté en y rajoutant le point 5.5 :

**Mandat au Directeur des travaux publics afin d'aller  
en appels d'offres pour la réfection d'asphalte.**

ADOPTÉE

<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>
---

**3.1**

**08-06R-330** Approbation de la liste des bons de commande du 2 juin 2008 au 9 juin 2008

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil a prit connaissance de la liste des bon de commandes émis pour la période du 3 juin 2008 jusqu'au 9 juin 2008 inclusivement.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

*Et résolu*

*QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 3 juin 2008 au 9 juin 2008.*

*ADOPTÉE*

### **3.2**

#### **08-06X-331 Division des districts électoraux**

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter des changements dans le district électoral numéro 4, notamment d'inclure les rues suivantes :*

*Rue Walter,*

*Rue des Sœurs*

*au district électoral en question ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter des changements dans le district électoral numéro 2, notamment d'inclure la partie nord de la Montée St-François, plus particulièrement les lots P- 353 et le lot P-347 les rues suivantes :*

*CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier est à l'élaboration du nouveau projet de règlement;*

*Il est proposé par Stéphane Breault, district 2*

*Appuyé par Josée Bélanger*

*Et résolu*

*QUE ce point soit reporté afin de terminer le dossier.*

*ADOPTÉE*

### **3.3**

#### **08-06X-332 Horaire d'été 2008**

*Considérant : le désir des salariés et salariées de bureau de bénéficier d'un horaire d'été.*

*Considérant : l'absence des départements suivants :*

- *Service de la taxation*
- *Service de la comptabilité*
- *Service d'urbanisme*
- *Service technique*
- *Membres de la direction*

*Considérant le désir de la Municipalité de permettre l'aménagement d'un horaire d'été.*

*En conséquence,*

*Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3*

*Appuyé par : Stéphane Breault, district 2*

*Et résolu*

*Que les parties conviennent de l'entente qui suit:*

1. *Du vendredi 20 juin 2008 au vendredi 5 septembre 2008 inclusivement, les heures de travail du vendredi sont de huit heures (8h00) à midi (12h00);*

2. Le maintien des heures de travail normal de la semaine sera respecté ou l'employé(es) assumera une réduction d'horaire de travail.

ADOPTÉE

### 3.4

#### **08-06X-333**      Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 9295-02-5802

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par      Stéphanie Breault, district 2

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate Dunton Rainville à procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 9396-02-5802 (Yvon Fréchette)

ADOPTÉE

### 3.5

#### **08-06X-334**      Annulation – Comptes à recevoir

CONSIDÉRANT la recommandation des avocats d'attendre la rénovation cadastrale avant de radier ces dossiers soient les matricules 8490-43-9120, 8091-05-3343 et 8489-66-5493.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation cadastrale est terminée pour ces dossiers;

En conséquence,

Il est proposé par      Louis Thouin, district 1

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité procède à la radiation des dossiers portant les matricules 8490-43-9120, 8091-05-3343 et 8489-66-5493.

ADOPTÉE

### 3.6

#### **08-06X-335**      Acquisition des rues de propriétaires privés

Considérant que la Municipalité est saisie de plusieurs demande d'acquisition de rue de la part de citoyens qui ont été déclaré propriétaire des dites rues, notamment;

- rue Lapierre (Lac des Fourches)
- Avenue du Rouet (Lac des Fourches)
- Rue des Érables (Lac des Fourches)
- Rue Archambault (Lac des Fourches)
- Avenue Léopold (Lac des Fourches)
- Rue Danis (Lac des Fourches)
- Avenue des Oursons
- Chemin de Pairon
- Rue Lavigneur
- Montée Duquette

En conséquence,

Il est proposé par      Stéphanie Breault, district 2

Appuyé par Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

Que la Municipalité entreprend les procédures pour évaluer les coûts auprès des notaires instrumentant des propriétaires d'immeubles afin que la ville acquiert les dites rues.

Que la Municipalité paie un montant d'acquisition équivalent au montant du compte à recevoir au moment de la signature de l'acte de vente.

Que les frais de notaires sont assumés à même le poste budgétaire numéro 1-030-100-00-213.

Que la Municipalité autorise le virement budgétaire requis à partir des surplus d'opérations réalisés pendant l'année financière 2007

ADOPTÉ

### 3.7

#### **08-06X-336** Formation d'un comité pour le renouvellement de chaque contrat de personnel cadre.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler les contrats de travail des employés suivants;

Monsieur Louis Lefebvre, Directeur du Service des travaux publics, échu le  
Madame Sonia Rivest, Responsable du Service de l'urbanisme, échu le  
Monsieur Michel Moreau, Directeur des Services Techniques, qui prend fin le 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en affichage de poste pour la Responsable de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désire profiter de cette occasion pour revoir les conditions de travail des employés cadres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre Bédard de la firme de Gestion RH à revoir le procédure de renouvellement de contrat tel qu'en fait foi l'offre de service soumis à la Municipalité

Proposé par : Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par Louis Thoin, district 1  
Et résolu

QUE la Municipalité forme un comité de travail en vue de structurer le processus de renouvellement des contrats de travail;

Que le comité est formé des membres du Conseil suivant;

Monsieur Pierre Mireault  
Monsieur Stéphane Breault,  
Madame Céline Daigneault,  
Monsieur Benoît Ricard

ADOPTÉE

### 3.8

#### **08-06X-337** Nouveau taux pour le kilométrage pour les frais de déplacements

Considérant que la Municipalité permet à ses salariés d'utiliser à l'occasion leurs véhicules personnel dans le cadre de leurs fonctions;

En conséquence

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que la Municipalité alloue un montant de 0.50\$ le kilomètre au salarié et/ou cadre, bénévole, les élus et le maire qui utilise son véhicule personnel lors de ses fonctions du poste qu'il occupe, excluant le stationnement.

Que cette allocation doit être autorisée au préalable par le supérieur immédiat et est effectif à partir du 9 juin 2008.

ADOPTÉE

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

## TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

### 5.1

#### **08-06X-338** Systeme d'égouts pour les 1349 et 1361 Place Hétu

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire sollicite la Municipalité à effectuer des travaux de correction d'un réseau d'égout non-conforme, et ce au frais de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité décline sa responsabilité dans les dits travaux et que ce genre de travaux sont effectués au frais des propriétaires riverains.

En conséquence

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité refuse d'effectuer les dits travaux,

ADOPTÉE

### 5.2

#### **08-06X-339** Aménagement du Parc Gilles Venne – Haie de cèdres

Considérant que la Municipalité a entrepris des travaux d'aménagement d'un parc situé au coin de la rue Gilles Venne et le Chemin du Gouvernement ;

Considérant que les travaux ne sont pas terminés ;

Considérant que la Municipalité souhaite améliorer la qualité de vie des résidents du secteur ;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

Que la Municipalité accorde un budget de 5,000\$ plus les taxes applicables afin d'aménager une haie et ce à même le poste budgétaire des surplus d'opération réalisé au cours de l'année 2007.

ADOPTÉE

## 5.3

### **08-06X-340**      **Formation d'un comité de révision du contrat de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut prendre de nouvelles orientations pour les années à venir, concernant les contrats futurs et actuels ;

En conséquence,

Proposé par :            Céline Daigneault, district 4

Appuyé par            Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité mandate les personnes suivantes à faire d'un comité pour la révision des contrats de déneigement :

Manon Desnoyers, district 3

Céline Daigneault, district 4

Stéphane Breault, district 2

Pierre Mireault, maire

Louis Lefebvre, dir. travaux publics

QUE le comité peut s'adjoindre les services de personnel requis.

ADOPTÉE

## 5.4

### **08-06X-341**      **Formation d'un comité pour le rapiéçage d'asphalte**

Il est proposé par    Stéphane Breault, district 2

Appuyé par            Céline Daigneault, district 4

Et résolu

Que ce point soit retiré.

ADOPTÉE

## 5.5

### **08-06X-342**      **Mandat au directeur des travaux publics pour aller en appel d'offres pour la réfection d'asphalte.**

Il est proposé par    Céline Daigneault, district 4

Appuyé par            Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate Louis Lefebvre, directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour la réfection d'asphalte.

ADOPTÉE

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## 6.1

### **08-06X-345**      **Cueillette des ordures**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité éprouve de la difficulté à obtenir la collaboration des contribuables de la Municipalité dans la participation à la Politique de la gestion de matières résiduelles de la MRC Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer à la dite politique et entreprendre les moyens nécessaire pour réaliser ses obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité préfère utiliser des moyens d'incitations plutôt que des moyens coercitives pour inciter les contribuables à participer à la politique de gestion des matières résiduelles;

En conséquence

Il est proposé par : Louis Thouin

Appuyé par : Stéphane Breault

Et résolu que

QUE la Municipalité installe un contenant à vidange au garage du Service des travaux publics afin de le rendre accessible au contribuable qui ont un excès de rebuts qui ne respecte pas les conditions contractuelles de l'entrepreneur.

QUE l'accès au dit contenant doit être autorisé par Mme Nathalie Girard.

ADOPTÉE

## URBANISME

Point 7)

7.1

**08-06X-344** **Demande d'informations préliminaires pour la construction d'une salle communautaire à la Fabrique.**

CONSIDÉRANT QUE la zone permet comme usage complémentaire à l'activité principale qui est l'église;

CONSIDÉRANT QUE seuls les usages complémentaires à l'activité de culte seraient autorisés (ce qui est crédible);

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de lotir un terrain indépendant afin d'y ajouter des activités « publiques » dans ledit presbytère si le curé n'habite plus le bâtiment car la zone ne permet pas un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'avoir plus d'un usage dans un même bâtiment;

Considérant que la Municipalité n'a pas reçu tous les plans requis pour compléter demande de permis.

CONSIDÉRANT QUE l'on accepte certains usages interdits dans les bâtiments municipaux situés en zone publique;

En conséquence,

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité ne peut statuer sur cette demande pour le moment.

QUE nonobstant ce qui précède, la Municipalité doit analyser :

1. Les plans d'aménagement,
2. Le plan d'implantation,
3. Le plan des aires de stationnement,

Qu'afin d'éviter d'exiger ses documents inutilement, il serait prudent d'obtenir un avis juridique à cet effet.

ADOPTÉE

## 7.2

### **08-06X-343**      *Demande de dérogation mineure – 1277 Chemin des Lacs*

*CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour avoir la possibilité d'agrandir une remise située dans la marge avant afin de convertir en garage d'un maximum de 58 mètres carrés.*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande avait été reporté pour plus d'informations;*

*CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu les informations demandées;*

*En conséquence,*

*Il est proposé par*    *Stéphane Breault, district 2*

*Appuyé par*            *Louis Thouin, district 1*

*Et résolu*

*QUE selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure soit acceptée pour le 1277 Chemin des Lacs (Lac Rond), conditionnel à ce que le parement et la couleur soit le même que la maison.*

*ADOPTÉE*

<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
---------------------------

*Point 8)*

<b><i>Période de questions et levée de l'assemblée</i></b>
--

*Point 9)*                    *Période de questions*

*Point 10)*

### **08-06X-346**      *Levée de l'assemblée extraordinaire du 9 juin 2008*

*CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;*

*Il est proposé par:*    *Manon Desnoyers, district 3*

*Appuyé par:*            *Josée Bélanger, district 5*

*Et résolu :*

*QUE l'assemblée extraordinaire du 9 juin 2008 est levée à 22h50.*

*ADOPTÉE*

*Pierre Mireault*  
*Maire*

*Claude Arcoragi*  
*Directeur général*